



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 11

Absents : 16

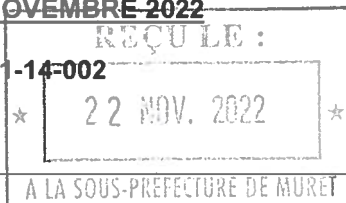
Procurations : 5

Votants : 16

Date de la convocation : 08/11/2022

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

N° 2022-1-14-002



Le Comité Syndical avait été convoqué le 7 novembre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 14 novembre 2022. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt deux, le 14 novembre à 20 h 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Etaient absents/excusés : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Amandine ROUQUETTE.

Ayant Donné procuration : Christine FERRE à Alain FOURIGNAN, Marie-Pierre JULIEN à Eric CASTILLON, Corinne PAYSSERAND à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Amandine ROUQUETTE à Christophe GIRAUD ;

A été désigné secrétaire de séance : Michel BALLONGUE

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECOND DE CUISINE

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

L'agent qui occupait les fonctions de second de cuisine ayant quitté la collectivité le 31 août 2022, il n'avait pas été possible à ce moment-là de le remplacer puisqu'aucune candidature n'avait donné satisfaction. La décision avait alors été prise de confier temporairement ce poste à un agent de restauration. Ce dernier partant à la retraite au 31 décembre 2022, il a été donc nécessaire de procéder à un nouvel appel à candidature.

Une personne répondant aux critères a été retenue. Celle-ci est actuellement cuisinière au CROUS de Toulouse et est titulaire de la fonction publique d'état au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Ainsi, Madame la Président propose au Comité Syndical de créer, à compter du 1^{er} janvier 2023, un emploi permanent de second de cuisine, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de second de cuisine à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le tableau sera modifié en conséquence
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, le 14 novembre 2022

Au registre suivent les signatures


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 17/11/2022 et de sa publication le 17/11/2022